



Limites des Unités Paysagères
 Limites des Unités Paysagères des régions limitrophes
 Limites provisoires des Sous-Unités Paysagères

- 1 Les marches entre Maine et Bretagne
- 2 Le bocage de la Haute Mayenne
- 3 Les comblés des Apes Mayennaises et des Avaloirs
- 4 La forêt de Perseigne et campagne d'Anjou
- 5 Les vallées du pays de Laval
- 6 L'agglomération lavalloise
- 7 Le bas Maine
- 8 Les collines du Maine
- 9 La Champagne de Caille
- 10 Les campagnes ondules sarthoises
- 11 Les plaines de la Sarthe
- 12 Les plaines d'Anjou et du Sassois
- 13 Les vallées et buttes boisées de Bonnaillable
- 14 Le percé sarthois et l'Huisne
- 15 L'agglomération mayennaise
- 16 Les dalaises entre Sarthe et Loir
- 17 Le plateau calaisien
- 18 La Vallée du Loir
- 20 Les vallées du Haut-Anjou
- 21 Le bocage du Haut-Anjou
- 22 Les marches entre Anjou et Bretagne

Occupation du sol

- Zone d'activités
- Boisement
- Vignes, vergers
- Baie

Réseau routier principal

- Autoroute
- Nationale
- Départementale

Direction régionale de l'Équipement et de la Mer
 Direction départementale de l'Équipement et de la Mer
 Direction départementale de l'Équipement et de la Mer



source : DREAL Pays de la Loire, fond cartographique SCAN25, ©GN 2010
 © MEEDDM - DREAL Pays de la Loire, Nantes, janvier 2014
 Réalisation : SIMERGIA SUD - VU DICI

